

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 05806

Numéro SIREN : 440 126 365

Nom ou dénomination : EXPERTISE COMPTABLE LELOUCH ASSUIED AUDITEURS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 47390

SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

31 rue Victor Hugo
92400 Courbevoie

Siret : 44012636500020

Autopie Comptable 

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/07/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES relatifs à l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 576 410
Chiffre d'affaires	2 459 082
Résultat net comptable (Bénéfice)	53 339

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie

Le 24/09/2019

Frédéric LELOUCH



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	890	890		
Fonds commercial (1)	550 143		550 143	550 143
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	413 570	285 000	128 570	152 894
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 000		7 000	
Autres immobilisations financières	11 070		11 070	11 070
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	982 673	285 890	696 783	714 107
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 500		2 500	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 172 999	37 093	1 135 906	988 705
Autres créances	117 377		117 377	103 769
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	623 845		623 845	426 120
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 916 720	37 093	1 879 627	1 518 594
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 899 393	322 983	2 576 410	2 232 701
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			7 000	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2019	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	175 000	175 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 500	17 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 880	89 880
Report à nouveau	770 298	724 558
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 339	45 740
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 106 018	1 052 679
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	289 921	135 314
Emprunts et dettes financières diverses (3)	199 332	196 636
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 933	349 482
Dettes fiscales et sociales	428 890	395 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 174	14 394
Produits constatés d'avance (1)	89 143	89 143
TOTAL DETTES	1 470 393	1 180 022
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 576 410	2 232 701
(1) Dont à plus d'un an (a)	422 972	293 478
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 047 421	886 544
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 2 576 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 53 339 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Les logiciels sont amortis sur 12 mois.
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 31 036 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	550 143			550 143
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations incorporelles	551 033			551 033
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	124 788			124 788
- Matériel de transport	100 408			100 408
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 230	23 234	1 090	188 374
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	391 426	23 234	1 090	413 570
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 070	7 000		18 070
Immobilisations financières	11 070	7 000		18 070
ACTIF IMMOBILISE	953 529	30 234	1 090	982 673

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2019
Éléments achetés	550 143
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	550 143

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations incorporelles	890			890
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	75 606	10 653		86 259
- Matériel de transport	41 775	13 242		55 017
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 151	23 663	1 090	143 724
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	238 532	47 558	1 090	285 000
ACTIF IMMOBILISE	239 422	47 558	1 090	285 890

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 308 445 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 000	7 000	
Autres	11 070		11 070
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 172 999	1 172 999	
Autres	117 377	117 377	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 308 445	1 297 375	11 070
Prêts accordés en cours d'exercice	7 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	17 107
Total	17 107

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 175 000,00 euros décomposé en 7 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 470 393 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	289 921	65 034	178 426	46 461
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 933	443 933		
Dettes fiscales et sociales	428 890	428 890		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	218 507	20 422	198 085	
Produits constatés d'avance	89 143	89 143		
Total	1 470 393	1 047 421	376 511	46 461
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	202 600			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	47 993			
(**) Dont envers les associés	198 085			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 198 085 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	204 917
Dettes provis. pr congés à payer	83 164
13ème mois Salaires CAP	26 279
Charges sociales s/congés à payer	37 424
Charges sociales sur primes prov.	10 636
Taxe d'apprentissage CAP	4 061
Formation continue CAP	5 148
Taxe foncière CAP	1 670
T.V.T.S CAP	2 840
Total	376 138

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	89 143		
Total	89 143		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ECLA AUDITEURS ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 175 000,00 €

Siège social : 31 rue Victor Hugo

92400 Courbevoie

440 126 365 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trente décembre, à seize heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-------------|
| - la société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH, propriétaire de | 3 500 parts |
| - la société OLIVIER ASSUIED CONSEIL, propriétaire de | 3 500 parts |

soit un total de 7 000 parts

sur les sept mille (7 000) parts composant le capital social.

Monsieur Olivier ASSUIED et Monsieur Frédéric LELOUCH, cogérants non associés assistent également à la réunion.

La société OLIVIER ASSUIED CONSEIL, représentée par Monsieur Olivier ASSUIED, préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 18 402 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 53 339,29 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	53 339.29 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de	770 298.08 €
- Une somme de	53 339.29 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à.....	823 637.37 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, la société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH s'étant abstenue et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société OLIVIER ASSUIED CONSEIL et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, la société OLIVIER ASSUIED CONSEIL s'étant abstenue et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

Le Président :

OLIVIER ASSUIED CONSEIL
représentée par M. Olivier ASSUIED



Les associés ou leurs représentants :
FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH
représentée par M. Frédéric LELOUCH

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

OLIVIER ASSUIED CONSEIL
représentée par M. Olivier ASSUIED

A handwritten signature in blue ink, featuring a circular loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.